

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 390

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 390 décrétant divers travaux relatifs au prolongement du canal d'énergie
du quartier La Baie ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour pourvoir
au paiement desdits travaux

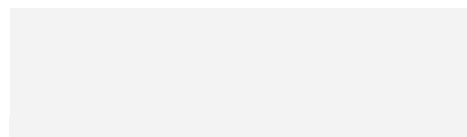
Adoption par le conseil : 20 octobre 2020

Approbation par les personnes habiles à voter : 5 au 20 novembre
2020

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation : 29 janvier 2021, pour une dépense et un emprunt
n'excédant pas 1 819 707 \$ incluant, sous réserve de l'article 7 du
règlement, des coûts directs de 1 356 275 \$, des imprévus de
135 628 \$, des honoraires professionnels et surveillance Hydro-
Québec de 201 353 \$, du financement de 42 000 \$, et des taxes
nettes de 84 451 \$.

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales
dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté
sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :
<https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 5 février 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière